



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 18 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 12 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Madame LANGLAIS,

Absents excusés : Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame TERRIER, Madame LENOEL

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

24-033 REGLEMENT DU PERSONNEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 20-106 en date du 20 décembre 2020 créant un règlement intérieur et de temps de travail des agents municipaux,

Vu la délibération n° 23-92 en date du 21 décembre 2023, relative au nouveau règlement intérieur des services de Bernières-sur-Mer ;

Considérant la demande de la préfecture de préciser l'article 13 relatif aux heures supplémentaires, et notamment sur les modalités de contrôle mises en place

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 21 mars 2024,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

VALIDE le règlement intérieur des services de Bernières-sur-Mer joint en annexe qui annule et remplace le règlement intérieur du 21 décembre 2023.

VOTE : POUR : 16

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

